

Lettre recommandée

Office fédéral de la santé
publique Monsieur Thomas
Christen
Division Médicaments Assurance-maladie
Schwarzenburgstrasse 157
3003 Berne

Aarau, le 26 septembre 2025

Lettre ouverte de la Swiss Multiprofessional Obesity Society (SMOB) à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Objet : Limitation de Wegovy® – Priorité à la sécurité des patients plutôt qu'aux intérêts économiques

Mesdames, Messieurs

Au nom de la **Swiss Multiprofessional Obesity Society (SMOB)**, nous, le Prof. Dr Marco Büter (président) et le Prof. Dr Bernd Schultes (vice-président), nous adressons à vous avec une grande inquiétude et une grande clarté.

C'est avec une incompréhension croissante que nous avons pris connaissance de la nouvelle pratique de certaines caisses d'assurance maladie – notamment la CPT – qui interprètent de manière arbitraire et, à notre avis, délibérément erronée, la limitation de la liste des spécialités (LS) de Wegovy®. Cette pratique a pour conséquence que de nombreux patients souffrant d'obésité ne peuvent plus poursuivre leur traitement médicalement indiqué du jour au lendemain, et ce malgré une limitation clairement définie de la LS.

À notre avis, cette décision n'est pas motivée par des raisons médicales, mais économiques – au détriment des groupes de patients les plus vulnérables, au détriment des normes de soins scientifiquement prouvées et au détriment de notre système de santé financé solidairement.

1. Interprétation erronée de la limitation SL par la CPT

La limitation SL en vigueur autorise la prescription de Wegovy® à la fois par :

- les médecins spécialistes en endocrinologie/diabétologie FMH,

que

- les centres de traitement de l'obésité qui répondent aux critères de qualité multiprofessionnels prescrits

La CPT interprète désormais cette disposition de manière à exiger que les deux critères soient remplis cumulativement. Cela contredit non seulement la lettre de la limitation SL, mais aussi l'esprit du

traitement de l'obésité fondé sur des preuves et multiprofessionnel tel qu'il a été mis en place en Suisse depuis des années.

Le 15 mai 2025, l'OFSP lui-même a précisé dans une lettre adressée aux assureurs et aux sociétés spécialisées que tant les médecins spécialistes qualifiés que les centres de traitement de l'obésité sont habilités à prescrire, mais pas que les deux sont nécessaires en même temps.

2. Des motivations économiques au détriment des patients vulnérables

La pratique actuelle de la CPT – peut-être avec l'accord de l'OFSP – donne l'impression que les intérêts économiques de certaines caisses d'assurance maladie priment sur la nécessité médicale de traiter une maladie chronique qui réduit l'espérance de vie.

La SMOB se pose sérieusement la question suivante :

- La CPT croit-elle (encore) que l'obésité est un problème lié au mode de vie dont les personnes sont elles-mêmes responsables ?
- La CPT ignore-t-elle ou néglige-t-elle délibérément les progrès scientifiques réalisés au cours des deux dernières décennies, qui définissent depuis longtemps l'obésité comme une maladie complexe, multifactorielle et chronique ?

Ces deux attitudes constitueraient un retour à des schémas de pensée stigmatisants et dépassés depuis longtemps, qui n'ont plus leur place dans un système de santé moderne.

3. Les patients perdent du jour au lendemain l'accès au traitement

De nombreuses personnes concernées, qui sont aujourd'hui traitées par des équipes multiprofessionnelles expérimentées dans des cabinets spécialisés, perdent du jour au lendemain la prise en charge de leur traitement, sans aucune disposition transitoire ni alternative.

Ces patients sont principalement issus de milieux socio-économiques défavorisés. Pour eux, l'autofinancement d'un médicament tel que Wegovy® est tout simplement impossible. Ils n'ont pas non plus les moyens d'intenter une action en justice contre cette décision.

Nous devons partir du principe que cela a été froidement calculé par la CPT.

4. Ne pas traiter l'obésité coûte plus cher à long terme

Il est réducteur de penser que limiter le remboursement de Wegovy permettrait de réaliser des économies.

L'obésité n'est pas un problème esthétique, mais le facteur de risque n° 1 pour :

1. le diabète de type 2
2. les maladies cardiovasculaires
3. certains types de cancer
4. les maladies musculo-squelettiques
5. les troubles psychiques

Le traitement de ces maladies consécutives engendre chaque année plusieurs milliards de francs de coûts directs et indirects pour le système de santé suisse. Des études montrent qu'un traitement efficace de l'obésité, comme la chirurgie bariatrique, améliore non seulement la qualité de vie et l'espérance de vie, mais réduit également les coûts à long terme. Une enquête récente

montre que les coûts directs de santé liés à l'obésité s'élèvent à plus de 8 milliards de francs par an rien qu'en Suisse.

5. Les endocrinologues ne sont pas un pilier essentiel du traitement de l'obésité

Avec tout le respect que je vous dois, l'idée que les soins pourraient à l'avenir être assurés exclusivement par des cabinets d'endocrinologie est irréaliste.

Les cabinets d'endocrinologie n'ont jamais assumé la majeure partie des soins liés à l'obésité en Suisse – cette tâche a toujours été assurée par des cabinets spécialisés en médecine interne et des centres multiprofessionnels. Aujourd'hui déjà, le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous chez un endocrinologue en Suisse peut atteindre neuf mois. Un afflux supplémentaire surchargerait complètement ces cabinets, au détriment de tous les patients qui ont besoin d'un examen endocrinologique, que ce soit pour des troubles thyroïdiens, des troubles surrénaliens ou un diabète sucré.

Conclusion et revendication

Ce qui se profile actuellement est non seulement intenable sur le plan médical, mais aussi extrêmement dangereux sur le plan de la politique de santé. La SMOB demande donc à l'OFSP :

1. Une clarification immédiate stipulant que les médecins spécialistes qualifiés en endocrinologie/diabétologie ainsi que les centres de traitement de l'obésité sont habilités à prescrire, conformément à la limitation SL actuelle.
2. Un engagement clair de l'OFSP reconnaissant que l'obésité est une maladie chronique dont le traitement relève du mandat de prestations de l'assurance de base.
3. Un dialogue transparent avec la SMOB afin de mettre fin à l'abus des réglementations relatives aux limitations médicales dans le but de réduire les coûts.

Au nom de nos plus de 400 membres – composés de médecins, psychologues, nutritionnistes, infirmiers et physiothérapeutes – nous demandons à l'OFSP d'agir dans l'esprit d'une politique de santé responsable, solidaire et fondée sur des preuves.

Avec insistance et au service des patients,



Prof. Dr Marco Büter
Président SMOB –
Swiss Multiprofessional Obesity Society



Prof. Dr Bernd Schultes
Vice-président SMOB